

ULG - ENSEIGNEMENT

Études vétérinaires : le filtre est approuvé

Les étudiants qui entameront en septembre prochain des études de vétérinaires en Fédération Wallonie-Bruxelles seront soumis en juin prochain à un concours qui limitera le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre ces études. Le Parlement de la Fédération a en effet définitivement approuvé mercredi soir un projet de décret instaurant ce filtre, inspiré de celui imposé depuis cette année aux étudiants en médecine et dentisterie. Le texte a été approuvé par la majorité PS-cdH. L'opposition MR et le député indépendant André-Pierre Puget se sont abstenus. Ecolo, DéFI et PTB ont voté contre. Dorénavant, seuls les 276 étudiants les mieux classés à ce concours seront autorisés à pour-

suivre leur cursus.

Le nouveau mécanisme vise à mettre un terme à la forte augmentation (+74% en dix ans) constatée ces dernières années d'étudiants de cette filière, provoquant une surpopulation en 1^{er} master, organisé exclusivement par l'Ulg. Alors que l'encadrement et les locaux sont dimensionnés pour 250 étudiants au maximum en 1^{ère} année du master, celui-ci compte actuellement près de 400 étudiants, ce qui nuit à la qualité de la formation et la sécurité des étudiants.

Le décret prévoit la tenue de ce filtre durant les quatre années académiques à venir, avec une évaluation au cours de l'année 2019-2020. ●